



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2020

Avis d'impôt établi en 2021

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP TOURNON-SUR-RHONE
SAID SAINT-PERAY
14 RUE CAMILLE ARNAUD
07301 TOURNON/RHONE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 13 52 025 395 133

Référence de l'avis : 21 07 A117198 63

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

800 CHE DE MALLEVAL

07160 ST JEAN ROURE

Numéro FIP : 070 01 04 7646096789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2021

Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

Identifiant service : 07051

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Contact »)

SIP TOURNON-SUR-RHONE
SAID SAINT-PERAY
14 RUE CAMILLE ARNAUD
BP 107 07301 TOURNON /RHONE CEDEX

Somme qui vous est remboursée

464,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2020.

Vous serez remboursé par virement le 20/07/2021 sur le compte bancaire suivant :

FR96 2004 1010 071X XXXX XXX3 813

Identifiant de la banque : PSSTFRPPLYO

Emetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

42 429

Nombre de parts :

3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2021

N°fiscal : 13 52 025 395 133

Déclarant 1 - Nom de naissance : FRESNEAU

Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C		3		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				3,00
Détail des revenus				
Salaires.....		Déclar. 1 46401		Enfant(1) 1201
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4640			- 533
Déduction minimale.....		41761		668
Salaires, pensions, rentes nets.....				42429
Revenu brut global.....				42429
Revenu imposable.....				42429
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1339
Décote.....				- 173
Impôt avant réductions d'impôt.....				1166
REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 18}				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....			3	549
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 549
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				617
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³ :				617
Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :				- 1081
Solde d'impôt sur les revenus 2020 :				- 464
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE				464
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				42429

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

	Déclar. 1
Plafond total de 2019.....	15877
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	4293
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 4274
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	+ 4052
Plafond calculé sur les revenus de 2020.....	+ 4176
Plafond pour les cotisations versées en 2021.....	= 16795

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401